

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

## Sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois

Par arrêté n°2023-96, le Maire de la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune, pour une durée de 40 jours consécutifs, à compter du 02 octobre 2023 jusqu'au 10 novembre 2023 inclus. Au terme de l'enquête publique, l'approbation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois pourra être adoptée par le conseil municipal en tant qu'autorité compétente. Monsieur Christian HANNEZO a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal administratif de Melun.

**Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :**

- En mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, au format papier et sur un poste informatique.
- Sur le site internet de la commune : <https://mairie-grandpuits-bailly-carrois.fr>
- Sur un registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/plu-grandpuits-bailly-carrois>

**Et consigner ses observations :**

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, tenu à la disposition du public, en mairie (7, Rue de la Croix Boissée, 77 720, Grandpuits-Bailly-Carrois) aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Par mail à l'adresse suivante : [plu-grandpuits-bailly-carrois@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-grandpuits-bailly-carrois@mail.registre-numerique.fr)
- Par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire-enquêteur, mairie de Grandpuits-Bailly-Carrois, 7, Rue de la Croix Boissée, 77 720, Grandpuits-Bailly-Carrois.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Grandpuits-Bailly-Carrois (7, Rue de la Croix Boissée, 77 720, Grandpuits-Bailly-Carrois) aux dates suivantes :

- **Lundi 02 octobre 2023 de 14h à 17h**
- **Samеди 21 octobre 2023 de 9h à 12h**
- **Vendredi 10 novembre 2023 de 14h à 17h**

Les informations environnementales et l'avis de l'autorité environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à enquête publique, consultable dans les formes précisées ci-dessus.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune (<https://mairie-grandpuits-bailly-carrois.fr>) pendant un an.

Monsieur le Maire de la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le présent avis au public est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Un exemplaire des journaux dans lesquels l'avis aura été publié, sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion

Cet avis sera affiché à la mairie et sur le site internet de la commune (<https://mairie-grandpuits-bailly-carrois.fr>) quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Le Maire,